



UNIPSO,

UNION DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL A.S.B.L.

« MATINÉE SUR LA PROBLÉMATIQUE DE
L'ÉNERGIE À DESTINATION DES
MEMBRES DE MESSAJE »

FANNY ROUX,
CONSEILLÈRE EN ÉNERGIE



Assemblée Générale de MESSAJE, le 22 janvier
2009



Aspects financiers

- ❑ Subsidies de la Région Wallonne :
 - ❑ Primes UREBA pour l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments
 - ❑ Soltherm : solaire thermique
 - ❑ Fond Energie
- ❑ Subsidies de la Région Bruxelloise
- ❑ Solutions de montage financier

Aides UREBA



ORGANISME SUBSIDIANT

- La région Wallonne

PERSONNES DE CONTACT

- Luat LE BA au niveau du ministère de la région wallonne

Avenue prince de Liège 7, 5100 – JAMBES

Tél. 081.33.55.83 – Fax. 081.33.55.11 – E-mail: l.leba@mrw.wallonie.be

- Eddy DUBOIS au niveau de la cellule technique UREBA

Place du parc 20, 7000 – MONS

Tél. 065.34.94.90 – Fax. 065.37.36.50 – E-mail: eddy.dubois@umh.ac.be

- José Lallemand au niveau de la cellule UREBA

Tél : 065/349490. E-mail: jose.lallemandumh.ac.be

BENEFICIAIRES VISES

- Les organismes non commerciaux situés sur le territoire wallon.

UREBA : qui peut en bénéficier ?



- Communes, CPAS, provinces, écoles, **asbl UREBA**.
- **Une ASBL relève d'UREBA** si elle est un organisme non commercial poursuivant un but philanthropique, scientifique, technique ou pédagogique, dans le domaine de l'énergie, de la protection de l'environnement ou de la lutte contre l'exclusion sociale.
- **Conditions** : être propriétaire d'un bâtiment d'au moins 10 ans (ou bail emphytéotique).
- **Votre ASBL est-elle UREBA?** : Transmettez par fax (081/33 55 11) l'objet social tel que prévu dans vos statuts.

Aides UREBA



□ **Demande de subvention après réalisation :**

- Réalisation d'un audit énergétique
- Réalisation d'une étude de pré faisabilité

} 50 % de subside

□ **Demande de subvention avant réalisation :**

- Installation d'une comptabilité énergétique = 50% du coût éligible
- Installation d'une cogénération de qualité ou recours aux énergies renouvelables
- Travaux de rénovation énergétique

} 30% du montant éligible

Aides UREBA

- **Aides UREBA disponibles :**
 - ▣ Pour les bâtiments neufs : énergies renouvelables / cogénération de qualité / comptabilité énergétique.
 - ▣ Pour les bâtiments de plus de 10 ans : ensemble du dispositif UREBA.
 - ▣ Sous réserve de budget disponible et d'intérêt du projet (comité de sélection).
- **Obligation :** fournir pendant 10 ans des informations relatives aux consommations énergétiques du bâtiment.
- **Dispositif exclusif du Fond Energie :** accès soit au Fond Energie soit à UREBA en fonction des statuts.
- **Primes UREBA exceptionnelles** (jusqu'à 80 ou 90% du coût éligible) : devraient être reconduites par le gouvernement wallon.

- **Primes de la Région Wallonne accessible à tous.**
- Montant de prime variable selon la catégorie du demandeur.
- Introduire la demande de prime dans les trois mois suivant la réalisation de l'installation
- Prime non cumulable avec UREBA, mais cumul possible avec aides provinciales et communales.
- Régime non exclusif d'UREBA pour les matières autres que le solaire thermique.



SOLTHERM

□ Possibilité de choisir entre UREBA et SOLTHERM

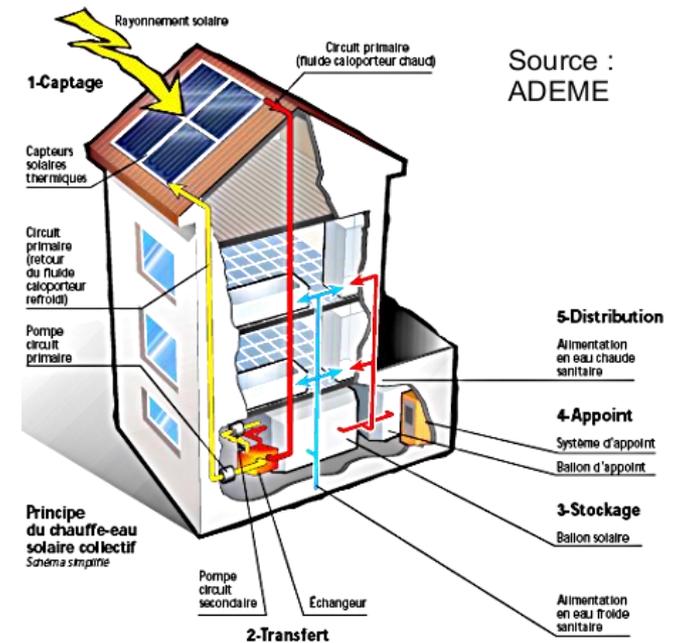
- Introduire une demande de subvention UREBA,
- en cas de rejet, introduire une demande SOLTHERM
- impossibilité de procéder dans l'ordre inverse !

□ Contact : Mr Jacques Kieseoms

Tél. 081/33.57.10

Fax 081/33.55.11 E-

mail jacques.kieseomssp.wallonie.be

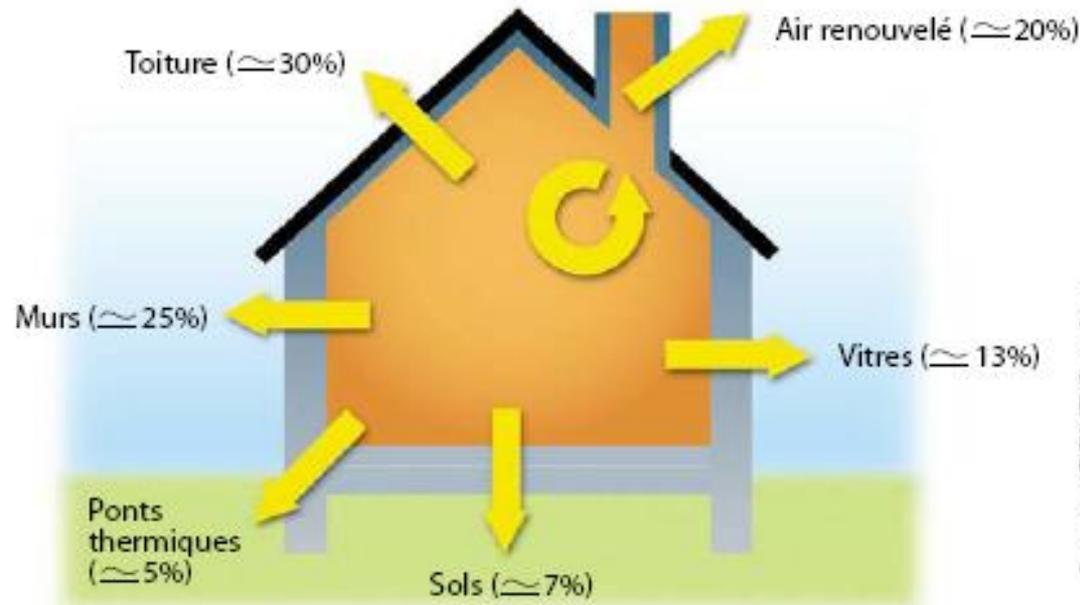


Autres primes

- **Pas accès à UREBA ? → Le Fond Energie :**
 - ▣ Audit = 60% TVA incluse et max 1 000 euros/audit/bâtiment,
 - ▣ Isolation toiture = 8 € par m² de surface isolée et max =10.000 € par an et par bâtiment.
 - ▣ Remplacement simple vitrage par du double vitrage = 40 € par m² de vitrage placé, max = 10.000 € par an et par bâtiment.
 - ▣ = etc. pour construction et rénovation
→ <http://energie.wallonie.be>
- **Dispositif de primes RW prolongé jusqu'au 1^{er} mai 2010.**
- **Primes provinciales et communales (plus rares) :**
du cas par cas...



Aides Région Bruxelloise



Source ADEME Graphies

Ensemble des déperditions thermiques d'une maison non isolée

Primes énergie Région bruxelloise



- Primes Energie = valables du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, jusqu'à l'épuisement des budgets disponibles.
- Toutes les Primes Energie sont cumulables entre elles (sauf la prime pour construction passive ou basse-énergie).
- 2 types de primes :
 - primes pour les bâtiments tertiaires et industriels = toute entreprise qui gère de grands ou petits bâtiments non dédiés au logement.
 - primes pour les logements collectifs

Catégories de primes

- Audits, études préalables et comptabilité énergétique : **max 50% des montants.**
- Isolation et ventilation : **plafonnement de l'aide à 30 ou 50% du montant TVAC selon les cas.**
- Aides spécifiques pour les constructions passives ou basse consommation.
- Chauffage : **max 30% des montants**
- Energies renouvelables : **max 30% des montants**
- Investissements énergétiquement performants : **max 30% des montants en général**

Solutions de montage financier

- 3 façons de financer un investissement
- Zoom sur le mécanisme de Tiers Investisseur

3 façons de financer un investissement



- **Achat** : possibilité de subvention
- **Tiers investisseur** : possibilité de subvention
- **Leasing avec option d'achat** : possibilité de subvention si l'installation est rachetée par le demandeur au terme du contrat.

Risque : devenir propriétaire d'un matériel vétuste / acheter cher du vieux alors que le prix du neuf a chuté sur le marché (évolution technologique)

- **NB : Location** : pas de subvention pour l'instant

Le Tiers Investisseur

- **Pourquoi ?** → en cas de manque de liquidités pour investir.
- **Principe** : le tiers investisseur réalise le projet de rénovation à la place du gestionnaire et se rembourse sur les économies ou parties des économies d'énergie générées grâce au projet. Au terme du contrat, les nouvelles économies vont au bénéficiaire du projet.
 - le tiers investisseur prend en charge la gestion technique, administrative et financières de toutes les phases du programme d'investissement.

Tiers investisseur

- **Financement** : couvre le coût total de réalisation du projet, études préalables comprises
- **Plan de remboursement** :
 - négocié entre le tiers investisseur qui assure le risque financier et le propriétaire du bâtiment
 - établi sur la base des économies générées par le projet
 - fin du remboursement : quand le programme est totalement remboursé ou au plus tard à la fin du contrat
 - s'étale généralement sur une période de 5 à 10 ans

Tiers investisseur

- Types de projets possibles en rénovation énergétique :
 - Amélioration des systèmes de chauffe
 - Réalisation de projets en énergie renouvelables (chaufferie bois, solaire thermique, cogénération...)
 - Travaux d'isolation de l'enveloppe, etc.
- Perspectives :
 - La Société Wallonne pour la Gestion d'un Financement Alternatif (SOWAFINAL) va soutenir les entreprises souhaitant jouer le rôle de tiers investisseur afin de développer ce mécanisme.

Avantages	Inconvénients
Economies d'énergie et réduction des émissions de CO2	Le TI peut être gourmand dans sa rémunération
Aucun investissement Aucun risque financier	Le TI vise des projets rentables : plus le temps de retour augmente, plus le risque financier augmente, plus il est difficile de trouver un TI
Un seul marché pour une rénovation globale d'un bâtiment ou d'un parc de bâtiments – simplifie les procédures administratives	Exigeant dans sa mise en place
Suivi de l'utilisation des installations durant la période de remboursement par le TI : garantie quant à la réalisation d'économies d'énergie	Risque de dérives de l'utilisation des installations à la fin du contrat du TI : besoin de sensibiliser les utilisateurs du bâtiment aux économies d'énergie
Externalisation de projets parfois complexes techniquement	

Tiers investisseurs : opérateurs

Certaines sociétés n'offrent un service TI que pour des domaines bien spécifiques.

Organisme	Site
Axima	Seraing
Dalkia	Louvain-la - Neuve
Dexia	Bruxelles
Enerplan	Bruxelles
Fedesco	Woluwe-St- Pierre
Fines	Leuven

Organisme	Site
Green-invest	La hulpe
Invest Minguet Gestion	Huppaye
Made In Power	Bruxelles
Theolia	Mechelen
TPF Econoler (cogénération, biomasse, solaire, mais plus URE)	Bruxelles
Van Parijs Maes	Hoegaarden

Assistance / conseil



Le réseau de facilitateurs de la Région Wallonne



- **Un Réseau de Facilitateurs à votre service. Ils peuvent être interpellés tant par le secteur public que par le secteur privé.**
 - **Le Facilitateur Tertiaire : facilitateur.tertiaire@icedd.be / tel : 081 /250.480**
 - **Mais aussi les facilitateurs : Industrie, Cogénération, Eolien , Bois-Energie pour le service public, Biomasse-Energie pour les Entreprises, Bois-énergie pour les ménages , Hydro-Energie, Biocarburants, Solaire Photovoltaïque , Education-Energie, Social, Pompes à chaleur, Performance énergétique des bâtiments (PEB)**
 - **Contact sur le Portail de l'énergie de la Région Wallonne : <http://energie.wallonie.be/fr/un-reseau-de-facilitateurs-a-votre-service.html?IDC=6062>**

Sources d'informations RW

- Le Portail de l'énergie de la Région Wallonne :
<http://energie.wallonie.be>
- Le Vademecum Secteur Tertiaire « Maitriser les consommations d'énergie de mes bâtiments: Pourquoi? Comment? »
(en ligne sur le portail de l'énergie).
- Le CD Rom Energie + en ligne :
<http://www.energieplus-lesite.be>



Les facilitateurs de Région bruxelloise



- **Facilitateur tertiaire et industrie / logements collectifs** : 0800 85 775 + mail sur le site IBGE.
- Mais aussi : cogénération, énergies renouvelables, éco-construction, quartiers durables, papier
- **Source d'information** : Site IBGE :
<http://www.bruxellesenvironnement.be/Templates/Professionnels/informer.aspx?id=3260&detail=tab1&langtype=2060>



MERCI DE VOTRE ATTENTION

FANNY ROUX
CONSEILLERE ÉNERGIE

FANNY.ROUX@UNIPSO.BE

UNION DES ENTREPRISES À PROFIT SOCIAL ASBL
AVENUE REINE ASTRID, 7 - 1440 WAUTHIER-BRAINE
TEL: 02/367.23.94 - FAX: 02/367.23.99
SITE: [HTTP://WWW.UNIPSO.BE](http://WWW.UNIPSO.BE)

Assemblée Générale de MESSAJE, le 22 janvier 2009